

Lettre au préfet de Seine Saint Denis à propos de la brocante « réservée aux femmes » à la Courneuve

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 8 avril 2014



✘ Monsieur le Préfet,

Je viens de [découvrir](#) que dans votre département, commune de la Courneuve, à l'adresse 16 rue Guiseppe Garibaldi, doit se tenir les 12 et 13 avril 2014 une « brocante entre femmes ». Outre certaines expressions ou termes à consonances religieuses on y trouve la formulation « dans une espace couvert et semi couvert à l'abri des regards », « aucune mixité », « vente de produits illicites interdite (!)».

Il est clair que cette initiative est liée à une religion appliquée à la vie publique. Si l'État est séparé des « Églises » depuis 1905, il n'est pas neutre à leur sujet, déjà pour séparer formellement la pratique de la religion comme étant de l'intime du public qui est neutre.

Dans sa sagesse le législateur d'alors ne s'est pas positionné en adversaire des religions. En les encadrant, en affirmant la

liberté de conscience, il en a renforcé la profondeur spirituelle des croyants. Il a souscrit à la présence d'édifices religieux, à la possibilité réglementée de manifestations religieuses extérieures. Il a même autorisé l'existence d'ordre religieux, de tenues religieuses pour des personnes s'extrayant volontairement, partiellement ou totalement, de la vie civile, vœux de célibat ou de chasteté des prêtres et des moines ou nonnes.

Or la réunion en référence s'adresse à la moitié de la population participante par nature à la vie civile. Elle induit une discrimination sexuelle. Elle ne correspond en rien à une population -restreinte- appartenant à un ordre religieux. Le fait que soit concernée une religion « importée » ou non, une population « différente » ou non ne peut légitimer la tenue de cette réunion.

Cette réunion s'adressant à la population civile sur un critère de nature plus ou moins religieuse quelle qu'en soit l'interprétation, la contraint à se positionner publiquement par acceptation ou non, mettant ainsi en cause la liberté de conscience qui relève de l'intimité de l'individu.

Monsieur le Préfet, je sollicite votre attention comme celle du Maire, sur ce que je considère comme une atteinte certes à la laïcité, mais aussi à la liberté et à l'égalité des personnes vivant sur le territoire de la République.

Veillez agréer monsieur le Préfet l'assurance de toute ma considération.

Jean-Paul SAINT- MARC

Information à *Résistance Républicaine*.